



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRE D'AUGE**

Département du Calvados

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU 27/06/2024**

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin**, à **17h30**, le Bureau de la communauté de communes Terre d'Auge, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de St Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents en début de séance : Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. POTTIER David, Mme FESQUET Christelle, Mme SAMSON Anne-Marie, M. ASSE Christian, M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean, Mme CARVAL BOULANGER Delphine, M. LEBRUN Joël.

Était présent à partir du point 2 : M. HUET Eric

Étaient absents excusés : M. COGE Dorian, Mme BOIRE Sandrine, M. BOUGARD Pierre, Mme SPRUYTTE Françoise.

Étaient absents non excusés : Mme COTHIER Florence, Mme MARTIN Martine, M. CARREL Pierre, M. POULAIN Gérard.

Procurations : M. COGE Dorian en faveur de Mme FESQUET Christelle, Mme BOIRE Sandrine en faveur de M. DESHAYES Yves, M. BOUGARD Pierre en faveur de M. POTTIER David.

Secrétaire : Mme Christelle FESQUET.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°BU-DEL-2024-005 : Validation du procès-verbal du 14 mars 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 8 octobre 2020 ;

Considérant le projet du procès-verbal du 14 mars 2024 transmis aux membres ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** le procès-verbal du 14 mars 2024, ci-annexé

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°BU-DEL-2024-006 : Attribution du marché pour la construction du siège administratif de la Communauté de communes et de ses locaux techniques

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2020-035 en date du 16 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Bureau ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la publication au journal d'annonce légal Usinenouvelle.com, sur e-marchespublics.com et sur le profil acheteur de la collectivité en date du 26 et 28 février 2024 ;

Vu la date limite des offres fixée au 27 mars 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la négociation menée par la Communauté de communes ;

Considérant que 69 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis ;

Considérant l'allotissement du marché ;

Considérant le projet de construction du siège administratif et centre technique de la Communauté de communes Terre d'Auge ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ATTRIBUER** les marchés pour la construction du siège administratif et centre technique de la communauté de communes Terre d'Auge comme suit :

Lot	Objet	Société attributaire	Solution de base en € HT	Variante et/ou PSE en € HT	Montant total en € HT (solution de base + variante et/ou PSE)
1	VRD	DELAMARRE TP	453 869.86	/	453 869.86
2	Gros-œuvre	SEEL LAUGEOIS	589 782.11	/	589 782.11
3	Chape	BONAUD	32 124.00	/	32 124.00
4	Charpente Métallique	CCS INTERNATIONAL	62 503.00	/	62 503.00
5	Charpente Bois - Murs Ossature Bois - Bardage Bois	PASQUER SAS	136 320	/	136 320.00
6	Couverture - Etanchéité - Bardage Métallique	CCS INTERNATIONAL	211 413.77	/	211 413.77
7	Traitement de façade	SARL GUNDUZ ET FILS	69 977.65	/	69 977.65
8	Métallerie - Serrurerie - Menuiserie Extérieures Aluminium	MONGRENIER	108 906.00	/	108 906.00
9	Menuiserie Extérieures PVC	DULONG	59 600.85	/	59 600.85
10	Menuiseries intérieures Bois	SEEL LAUGEOIS	134 035.11	PSE : 19 618.97	153 654.08
11	Cloisons - Doublages - Plafonds (Variante obligatoire : Absorbant mureaux acoustique)	ENP SAS	158 934.74	/	158 934.74
12	Carrelage - Faïence	SAS BONAUD	23 571.70	/	23 571.70
13	Revêtement de sols souples	LC SOLS SAS	27 712.01	/	27 712.01

14	Peinture	SAS GUERIN PEINTURE	34 927.55	/	34 927.55
15	Plomberie – Chaufferie – Ventilation	CELFY	338 388.99		338 388.99
16	Electricité	VIGOURT	165 105.27		165 105.27
17	Ascenseurs	OTIS	21 500.00		21 500.00
18	Aménagements Paysagers	LEBLOIS ENVIRONNEMEN T	100 816.80		100 816.80
TOTAL			2 729 489.41	19 618.97	2 749 108.38

PSE: Oculus vitrés des portes âme pleine

- **D’AUTORISER** le Président à signer les marchés
- **D’AUTORISER** le Président à signer tous les actes s’y rapportant y compris les avenants

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°BU-DEL-2024-007 : Attribution du marché de travaux pour l'Aménagement de la Zone d'Activité de Coudray

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2020-035 en date du 16 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Bureau ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la publication au BOAMP, sur e-marchespublics.com et sur le profil acheteur de la collectivité en date du 17 05 2024 ;

Vu la date limite des offres fixée au 07 Juin 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que 9 entreprises ont remis leur offre dans les délais impartis ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide à l'unanimité des membres présents :

- **D’ATTRIBUER** le marché de travaux pour l'Aménagement de la Zone d'Activité de Coudray comme suit :

Lot	Objet	Société attributaire	Solution de base en € HT	Variante et/ ou PSE en € HT	Montant total en € HT (solution de base + variante et/ou PSE)
1	Voirie Assainissement	Toffolutti	562 224,91 €	Variante n°1 : 1 575 € Variante n°2 : - 3 578.40 €	560 221.51 €
2	Réseaux souples	SPIE	134 337, 53 €	//	134 337, 53 €

3	Espaces verts	Leblois Environne ment	24 632,50 €	//	24 632,50 €
TOTAL			721 194,94 €	-2 003.40€	719 191.54 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer les marchés
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes s'y rapportant y compris les avenants

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°BU-DEL-2024-008 : Révision du règlement intérieur du centre de loisirs Mil'Couleurs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu la délibération n°CC-DEL-2020-035 en date du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau ;

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance & Education en date du 12 juin 2024 ;

Vu le projet de règlement intérieur annexé ;

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur du Centre Mil'Couleurs à la suite des évolutions des modalités d'inscriptions et de réservations des services ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ABROGER** le règlement intérieur en vigueur
- **D'INTEGRER** l'article 7 relatif aux annulations et absences
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du Centre Mil'Couleurs tel qu'annexé à la présente délibération
- **D'AUTORISER** le Président à signer le règlement intérieur annexé ainsi que tous les actes nécessaires à sa bonne exécution

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses
